



CONTRAT DE VILLE

**SAINT-CLAUDE
2015-2022**

Evaluation finale

Juin 2022



Sommaire

3	PREAMBULE
5	METHODOLOGIE
6	QUARTIERS PRIORITAIRES
9	APPEL A PROJETS
13	ENJEUX IDENTIFIES
19	SYNTHESE AFOM
20	CONCLUSION

Contexte territorial : ville de Saint-Claude

Située en moyenne montagne sur le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la position centrale de cette cité de **9103 habitants** lui confère le **rôle de « capitale » du Haut-Jura**.

Sous-préfecture du Haut-Jura et commune membre de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, elle concentre la plupart des services à la population (administratifs, santé, scolaires, transports...), des équipements culturels et sportifs. Elle conforte aussi une fonction commerciale ainsi qu'un réel potentiel touristique.

La ville avec une **tradition industrielle manufacturière** a été fortement impactée par les **crises économiques successives** notamment depuis la crise de 2008. Le déclin et/ou la **fermeture de plusieurs entreprises** implantées historiquement sur le secteur a eu pour effet **la réduction massive d'emploi** et le **départ d'une partie de la population (notamment des plus jeunes)**.

Aujourd'hui, Saint-Claude en perte de dynamisme économique doit faire face à **une paupérisation de ses habitants sur l'ensemble de son territoire**. Néanmoins les derniers chiffres de l'emploi sont encourageants avec une hausse des offres d'emplois sur la dernière année.

Pour faire face à ces difficultés la ville de Saint-Claude s'est inscrite dans un **programme de revitalisation en 2017** qui a permis la rénovation d'une partie du centre-ville. Cette volonté se poursuit dans le cadre **du Programme Petites villes de Demain**.

En lien avec la **Politique de la Ville**, Saint-Claude vient d'être labellisée par l'Etat, « **cit  éducative** » afin de renforcer les actions en faveur de la jeunesse autour de l'école.

Chiffres et éléments clés

(Source Insee 2018, 2019 et statistiques Pôle Emploi 1^{er} trimestre 2022)

 - **21 %** taux d'évolution de la population entre 2008 et 2018 soit - **2420 habitants en 10 ans**.

 **27 %** part des familles avec enfants dont **311 familles monoparentales**

 **31 %** part des moins de 30 ans soit **2889 individus**

 **19110 €** revenu médian pour Saint-Claude en 2019

20 % Taux de pauvreté contre 14.6 % en France

5.6% taux de chômage dans la zone d'emploi de Saint-Claude* au 4^{ème} trimestre 2021 contre 7.2 % au niveau national

*Zone d'emploi de St-Claude par l'Insee regroupe 72 Communes.

➤ LA POLITIQUE DE LA VILLE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme « **une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants** ».

Ces quartiers défavorisés sont appelés « **quartiers prioritaires** » et concentrent une population fragile du point de vue socio-économique. La géographie de ces quartiers a été définie à partir d'un critère, le **revenu fiscal médian** (Inférieur à 11250 € par an en 2013) et concernant des quartiers **de plus de 1000 habitants**.

La politique de la ville est conduite dans l'objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, par des actions et des crédits spécifiques.

C'est une politique globale, intervenant dans toutes les dimensions de la vie d'un habitant.

Le Contrat de ville

➤ LE CONTRAT DE VILLE

Cette politique de la ville est mise en œuvre au moyen d'un contrat de Ville signé au niveau local par l'EPCI. Les réalités locales ont fait que la **Ville de Saint-Claude a été désignée comme chef de file de ce contrat**, la Communauté de Communes n'ayant pas cette compétence à la date de la signature. Il a été conclu **le 29 septembre 2015**.

Il engageait 13 signataires pour la période 2015-2020 : l'Etat, la Ville de Saint-Claude, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, L'Agence Régionale de Santé, La Caisse des Dépôts et de consignations, Les Ministère de l'Education Nationale et celui de la Justice, La Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, La Maison pour Tous (qui a repris l'Office Public de l'Habitat de Saint-Claude).

Le contrat de ville est formalisé à partir de **trois piliers principaux** et **trois enjeux transversaux** :

- **Cohésion sociale** - **la lutte contre les discriminations**
- **Cadre de vie et renouvellement urbain** - **l'égalité femmes-hommes**
- **Développement de l'Activité Economique et de l'Emploi** - **la jeunesse**

Initialement prévu jusqu'en 2020, le Contrat de ville a été prorogé **jusqu'en 2022** dans le cadre d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques. Les enjeux initiaux définis dans le contrat de ville sont restés les mêmes, mais **un avenant signé en 2019** est venu préciser les publics à cibler prioritairement et les actions à renforcer :

Pour le quartier des Avignonnets :

Cibles prioritaires : **Familles** avec jeunes enfants et particulièrement **les femmes, Jeunes ados et jeunes adultes**

Actions à renforcer d'ici à 2022 :

Actions favorisant le **bien-être et la santé des familles et des jeunes** ; **Aide à la mobilité** ; Cadre de vie : **embellissement, entretien, tranquillité publique**

Pour le quartier de Chabot-Miroir :

Cibles prioritaires : **Personnes âgées et familles**

Actions à renforcer d'ici 2022 : Actions favorisant **le lien intergénérationnel et le lien social** ; Cadre de vie et urbanisme : **embellissement, entretien**, identification d'un **lieu de rencontres et d'animations**

Méthodologie d'évaluation

Les modalités de la **gouvernance** définies à la signature du contrat prévoyaient notamment la mise en place d'un **comité de pilotage**, des **groupes de travail** par piliers et la création de **conseils citoyens**. Ces instances n'ont pas été poursuivies sur le long terme.

Un suivi régulier a été réalisé conjointement avec le **Délégué du Préfet** en charge de la Politique de la Ville et le **chargé de mission** employé par la ville de Saint-Claude (mi-temps).

Une évaluation à mi-parcours a été réalisée en 2018 qui a permis de cibler les priorités inscrites dans l'avenant.

Une nouvelle chargée de mission Politique de la ville a pris ses fonctions fin mai 2022, de ce fait, cette évaluation finale a été réalisée dans un délai restreint.

La méthodologie d'évaluation a été basée sur :

- Des diagnostics déjà existants
- L'utilisation des données nationales
- La réalisation d'entretiens avec des porteurs de projets ainsi que l'analyse de leurs retours écrits
- Bilans des Appels à projets Politique de la Ville



SIG
ville

système
d'information
géographique
de la politique
de la ville

Insee

Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

ithéa
itheaconseil.fr

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI
- Bourgogne-Franche-Comté -

e
pôle emploi



Observatoire des quartiers prioritaires

Quartier des Avignonnets

Chiffres et éléments clés

(Source Insee 2018, 2019 et statistiques Pôle Emploi 1^{er} trimestre 2022)

 **1067** habitants soit **-19.3%** taux d'évolution de la population entre 2013 et 2018 soit **baisse de 255 habitants.**

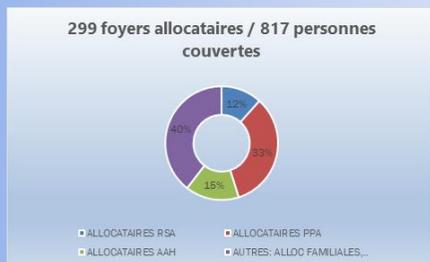
1.7 Indice jeunesse¹ contre **3.1** en 2010

 **38.1 %** part des moins de 25 ans

36 % part de la population étrangère

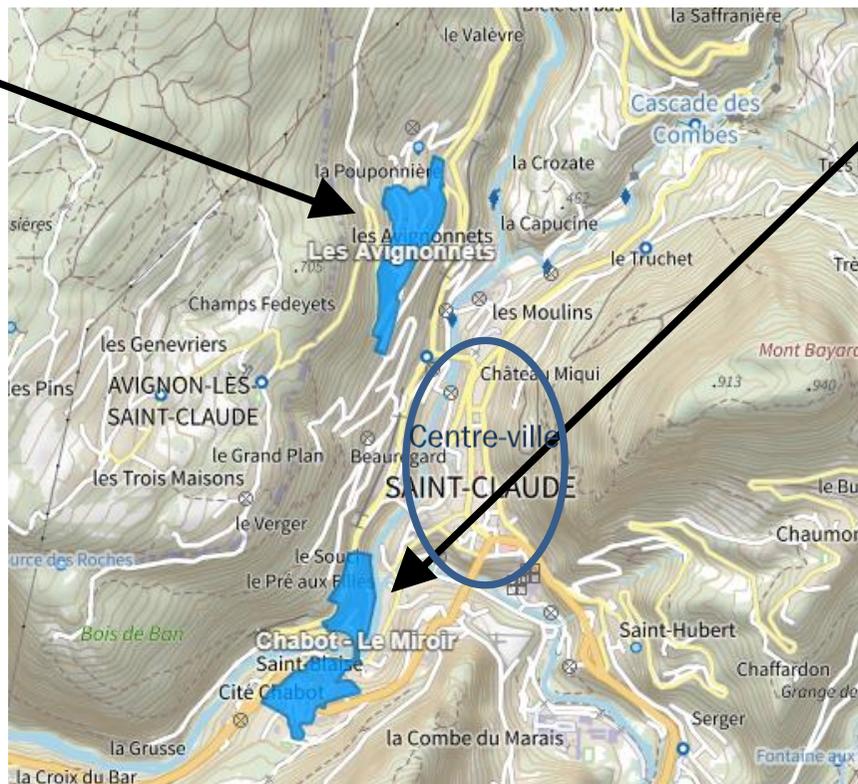
43.5 % Taux de pauvreté

76.5 % part des ménages bénéficiaires d'une prestation CAF



120 demandeurs d'emploi (catégories A,B,C) fin mars 2022 avec une diminution de **7%** en un an.

44 % représentent des femmes et **14 %** les moins de 25 ans



Les deux quartiers sont excentrés l'un de l'autre et se situent en hauteur du reste de la ville. La mobilité peut être une difficulté supplémentaire pour les habitants de ces quartiers pour accéder à certains services (Pôle Emploi, CAF,...) ou entreprises même en présence d'un réseau de bus et de solutions de type location solidaire de voiture.

¹A noter : L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. S'il est inférieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population âgée et s'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

Quartier Chabot-Le Miroir

Chiffres et éléments clés

(Source Insee 2018, 2019 et statistiques Pôle Emploi 1^{er} trimestre 2022)

 **772** habitants soit **-20.8%** taux d'évolution de la population entre 2015 et 2018 soit une **baisse de 203 habitants.**

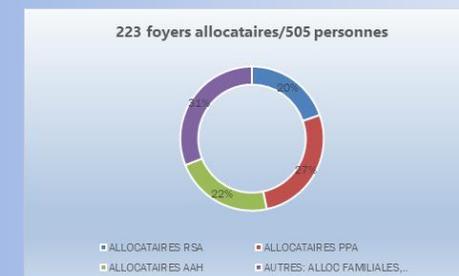
1.2 Indice jeunesse contre **0.9** en 2010

 **34.4 %** part des moins de 25 ans

18.2 % part de la population étrangère

43.3 % Taux de pauvreté

65.4 % part des ménages bénéficiaires d'une prestation CAF



89 demandeurs d'emploi (catégories A,B,C) fin mars 2022 avec une évolution de **6%** en un an.

43% représentent des femmes et **20%** les moins de 25 ans

Questions évaluatives

- Le critère unique de revenu par unité de consommation retenu pour la définition des QPV est-il adapté aujourd'hui pour cibler les territoires urbains les plus en difficulté ?
- Les leviers de la politique de la ville sont-ils adaptés à toutes les typologies de quartiers, et notamment aux QPV situés dans des centres anciens dégradés ou de petits quartiers au sein de territoires ruraux / péri-urbains ?
- Est-il nécessaire de mieux prendre en charge la situation d'autres quartiers fragiles : quartiers de veille, territoires en déprise économique ou en risque de basculement social ?

Éléments d'analyse

- Avec les critères actuels¹, la ville de Saint-Claude pourrait sortir de la politique de la ville au vu de la diminution de la population et non de la diminution des difficultés **43.5 %** de taux de pauvreté sur les deux quartiers, **1 habitant sur 5** habite dans ces quartiers.
- Pour une commune de moins de 10 000 habitants en secteur rural, ces critères ne peuvent suffire à cibler des territoires en difficultés, il est indispensable de prendre en compte **la situation globale de la commune** notamment la **paupérisation de l'ensemble de la population, les problématiques liées à des faits de délinquances, de mobilité, d'accès aux différents services (soins, administratifs,)**
- Sur une commune de la taille de Saint-Claude, il est aussi important d'inclure la notion de **quartier vécu** : il correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, lieux culturels, équipements sportifs, zones d'activité, de détente, etc.). Il conduit à identifier les **institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.**
- Ces dernières années, plusieurs programmes de relogement ont été réalisés par l'organisme HLM dans l'objectif de destruction de grands ensembles. Ces opérations ont engendré **un déplacement d'une partie des habitants vers d'autres quartiers de la ville. (voir Focus)**

¹ : Pour délimiter les quartiers prioritaires, la méthode proposée par l'Insee a été de diviser la France en carrés de 200 par 200m, selon la technique du carroyage. Cette nouvelle géographie s'appuie sur 2 indicateurs : un nombre d'habitants supérieur à 1000 avec une majorité d'entre eux disposant d'un revenu inférieur à 60 % du revenu médian national soit 11250 € par an (2014).

FOCUS : Programme de Renouvellement urbain hors NPNRU

Programme de relogement Quartiers Prioritaires de 2015 à 2022 :

- 3 bâtiments ont été concernés par des opérations de relogement pendant la période du contrat de ville, les relogements des 10 Général de Gaulle et 34 rue Henri Dunant ont été réalisés avant 2015. (Quartier Avignonnets)

Batiments concernés	Nombre de foyers		Lieux de relogement								Adresses relogement non connues	Part des habitants relogés sur le même quartier
	Famille avec enfants	Personne seule	Avignonnets	Chabot/Carnot	Miroir/faubourg	Tomachon	Gare	Centre-ville	Commune sextérieures	Décès		
Avignonnets: 7/8 rue du général de gaulle	8	5	6	1	1	1					4	46%
Avignonnets: 12 rue de Franche Comté	13	12	10	3	1		4	3	1		3	40%
Chabot: "la Bananne" 4 au 13 rue du Cdt Vallin	25	43	2	28	18	2	3	2	1	2	10	67,6%

Avant le démarrage des programmes de relogement, les immeubles connaissaient déjà une **vacance très importante** (60 %), le bailleur ayant anticipé les demandes de mutation depuis plusieurs années. On peut observer qu’une grande partie des habitants ont été relogés dans le même quartier ou un quartier à proximité.

Programme de Démolition :

- Démolition 10 et 11 Général de Gaules à Saint Claude (47 logements) => Janvier 2022 pour un délai de 12 mois de travaux
- Démolition 12 Rue de Franche Comté à Saint Claude (60 logements) => Janvier 2022 pour un délai de 12 mois de travaux
- Démolition 34 Rue Henri Dunand à Saint Claude (47 logements) => Janvier 2022 pour un délai de 12 mois de travaux
- Démolition du 4 à 13 Rue Commandant Vallin Quartier Chabot à Saint Claude (171 logements) => Mars 2022 pour un délai de 14 mois de travaux
- Démolition de 2 immeubles 28 Faubourg Marcel (15 logements) et 3 Impasse des Graviers (4 logements) à Saint Claude => travaux de déconstruction terminés fin 2021 **hors quartiers prioritaires mais à proximité du Miroir**

Nombre total de logements détruits : **154 pour le quartier des Avignonnets** et **171 pour le quartier Chabot** soit **325 logements**

Projets de rénovation et de reconstruction :

- Réhabilitation thermique BBC de **165 logements** sur le quartier Chabot (1, 2 , 3 Rue du Commandant Vallin et 16,17,18 Rue du Commandant Vallin à Saint Claude . Echéance des Travaux 2023-2024 (suivant conjoncture économique augmentation des coûts de la construction/rénovation)
- A ce jour, pas de **projets de reconstruction sur les deux sites**

Observatoire de l'appel à projets politique de la ville

APPEL A PROJETS

L'appel à projets politique de la ville vise à favoriser **l'émergence d'actions innovantes** au bénéfice des habitants des deux quartiers prioritaires de Saint-Claude : l'ensemble Chabot-Miroir et le quartier des Avignonnets. Les projets doivent répondre **aux enjeux et objectifs inscrits dans le contrat de ville**.

L'appel à projets fait l'objet d'une **instruction conjointe de la Ville, de l'État et des partenaires du contrat de ville, avec également la Région Bourgogne-Franche-Comté**, qui instruit en parallèle les dossiers répondant à ces propres critères d'intervention.

La mobilisation du droit commun est toujours recherchée en priorité.

Questions évaluatives

Depuis 2015, combien d'actions ont été mise en œuvre ? Sur quelles thématiques ?
 Pour quels budgets ?

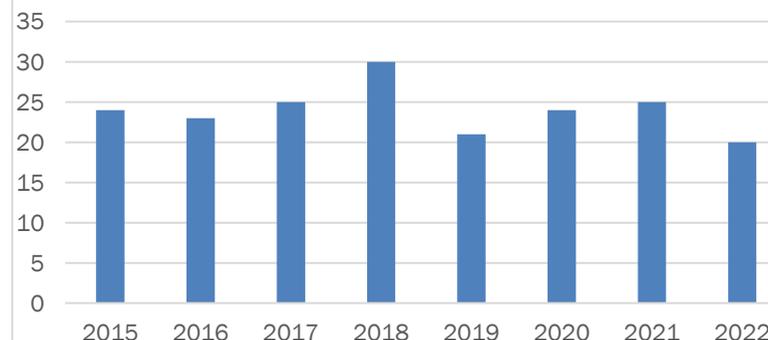
Récapitulatif des montants alloués par les financeurs dans le cadre des AAP Politique de la Ville

	Crédits Etat	Crédits Région	Crédits Ville (Politique de la Ville)	Coût provisionnel total des actions	Part des subventions sur budget global actions
2015	81588	NC	12700	419451	22,50 %
2016	83500	NC	12500	447044	21,50 %
2017	88900	NC	13380	450330	22,70 %
2018	95961	10000	11300	613701	19 %
2019	79000	10000	10000	378532	26,50 %
2020	75000	10000	9000	408 248	23 %
2021	75800	10000	10000	471496,8	20 %
2022	67000	10000	8700	441024	19,40%

Typologie des actions déposées



Evolution du nombre de projets déposés sur la durée du contrat de ville



Eléments d'analysePoints forts :

- En 7 ans, **192** dossiers ont fait l'objet d'une étude avec en moyenne **24** dossiers par an.
- Le montant des subventions allouées avec les trois financeurs présents représente en moyenne **21.8 %** du montant global annuel des actions, les enveloppes allouées par les trois financeurs présents au comité de pilotage ont pu varier en fonction des actions proposées.
- 75.5 % répondent aux objectifs du **pilier de Cohésion sociale** : il regroupe de **nombreux champs d'intervention** (réussite éducative, accès aux droits, à la santé, à la culture et au patrimoine ,à la pratique artistique, lien social, citoyenneté,...) et mobilise des acteurs à la fois **présents sur le quartier** comme les Jardins partagés, l'Espace Mosaïque (centre social) mais permet aussi à **d'autres associations de venir proposer des actions dans les quartiers** (CPIE, La Fraternelle, la Maison des associations, Club de Handball, ...)
- L'appel à projets a permis de développer des actions **novatrices** mais aussi de soutenir des **actions plus structurantes** qui n'ont pas pu mobiliser à ce jour le droit commun pour pérenniser leurs actions.
- **Le binôme Etat-Ville** a été un lien privilégié pour les porteurs de projets notamment dans la mise en relation entre les différents acteurs et l'accompagnement dans la constitution des demandes sur la plateforme Dauphin.

Points faibles/à améliorer :

- Les piliers **développement économique et habitat /cadre de vie/ renouvellement urbain** sont **peu représentés** dans les actions.
Les projets en cours de rénovation urbaine pourront être le support de nouvelles actions afin de favoriser la réappropriation du quartier par les habitants (concertation pour aménagement des nouveaux espaces, embellissement,)
- **La temporalité** entre le dépôt des actions et les réponses des financeurs peuvent mettre en difficulté financièrement des porteurs de projets et certaines actions peuvent être différées. Il est souvent évoqué un besoin **de simplification de l'ensemble des appels à projets** et un **financement pluriannuel**.
- L'Appel à projets mobilise **peu de nouveaux porteurs de projets** en revanche **il a permis de favoriser le lien entre les différents porteurs de projets et impulser un travail en partenariat (Focus action : les Rendez-vous).**

APPEL A PROJETS

Questions évaluatives

En quoi le contrat de ville a créé une dynamique d'acteurs ?

Eléments d'analyse

➤ Certains porteurs de projets sont présents depuis le début du contrat de ville favorisant une **connaissance Interacteurs** et une **volonté forte de travailler en cohérence**.

➤ Cette dynamique s'est développée notamment à travers l'organisation « Des Quartiers d'été » portée par la Fraternelle. Cette coordination a facilité à la **fois l'articulation et la communication entre toutes les actions**.

➤ Les Quartiers d'été ont démontré une cohésion accrue entre les acteurs/actrices du territoire et delà est née une **nouvelle action « Mes Rendez-vous »**

(Voir Focus)

FOCUS : Action « Mes rendez-vous »



Les actions menées au titre de la politique de la ville doivent répondre à une **logique d'allers vers...** les habitants. Conscients de la difficulté de mobiliser pleinement la population, trois porteurs de projets les Jardins Partagés, le CPIE et la Fraternelle ont initiés une nouvelle démarche d'action associant les différents acteurs concernés.

Le « **Rendez-vous** » a été pensé pour répondre à une volonté de ces structures de renforcer le travail **en partenariat** déjà existant depuis plusieurs années mais autour d'une action commune structurée.

L'objectif est de construire et **d'animer des temps de présence dans les quartiers en binôme**, ou plus. Une petite activité ludique, facile à mettre en place (création de drapeau, confection de pop-corn, de tête à gazon...) et le **point d'entrée pour rencontrer et échanger avec les habitants**. Le recueil de la parole est retranscrit par écrit à la suite de l'atelier pour mieux cibler les attentes et proposer des actions plus en adéquation.

En 2021, plusieurs actions ont été conduites à différents lieux et créneaux horaires souvent greffées à une autre action existante permettant de rencontrer un public varié.

Ce premier bilan a montré que ces actions ont permis de :

- Renforcer le lien entre associations et habitants
- Constituer un vecteur pour passer les informations concernant d'autres actions à venir
- Amener à une meilleure connaissance du terrain

Afin de poursuivre ce travail « **un atelier collaboratif** » a été organisé en mars dernier avec pour objectif d'ouvrir cette action à d'autres partenaires et de co-construire les futurs temps d'animation des « **rendez-vous** » pour 2022. Une dizaine d'acteurs étaient présents.

Le coin des délices

(CPIE 2021/2022)

Réaménagement d'un coin de nature quartier des Avignonnets avec les habitants : **un lieu au service du vivre et de l'agir ensemble**



Remobilisation socio professionnelle :

atelier créatif autour d'un projet collectif et citoyen (ASMH depuis 2022)

Rompre l'isolement, proposer une activité adaptée à des femmes éloignées de l'emploi (CDDI 7 h + accompagnement individuel)

CLAS école du Faubourg Marcel et des Avignonnets (service ville-chaque année)

Accompagnement à la scolarité élèves QPV. Ex : atelier poterie/déco murale



Contrat Réussite Educative :

(Service ville-chaque année)

Accompagnement individualisé par tutorat des jeunes de 4 à 16 ans + actions collectives



Les jardins partagés

Association depuis 10 ans

Propose des actions très diversifiées dans l'objectif de *favoriser le lien social intergénérationnel et interculturel*



Café contact de l'emploi

(2019)

Concept de rencontre directe entre entreprises et candidats dans un café ou un lieu public

Rétisens (La Fraternelle 2019)

Initiation à des pratiques artistiques et création chorégraphique avec la participation de 18 femmes des quartiers.



Espace jeunesse Avignonnets :

(Service ville-2022)

Création d'un espace pour permettre l'initiative et l'implication des jeunes au sein du quartier, leur proposer un lieu identifié à la fois de détente et de construction de projet

Ex : Atelier construction mobiliers en palettes avec CPIE



La Lucarne mobile

(La Fraternelle 2019)

Journal mural participatif quartier des Avignonnets



Un cycle pour tous :

(CPIE depuis 2019)

Ateliers itinérants de réparation de vélos sur les deux QPV et au quartier du Tomachon



Octobre Rose (CCAS) :

Marche rose centre-ville mais mobilisation des femmes du quartier avec atelier cuisine



Enjeux identifiés dans le Protocole d'engagements renforcés et réciproques signés en décembre 2019

L'évaluation à mi-parcours a permis de cibler certains enjeux inscrits dans le contrat de ville. L'objectif étant de clarifier les interventions des différents signataires du contrat de ville.

❖ Sécurité / prévention des troubles à l'ordre public

Enjeux

- Mise en place d'une cellule de veille opérationnelle au sein du CLSPD
- Mise en place d'une cellule de veille opérationnelle du CLSM
- Repenser la prévention spécialisée
- Police de Sécurité du quotidien

Éléments d'analyse

➤ Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

Depuis **juillet 2019**, création **d'une cellule de veille** qui se réunit une fois par mois avec pour objectifs :

- De mieux comprendre, mieux se concerter, pour être opérationnel au quotidien ;
- Favoriser la compréhension des situations par la fluidité des échanges d'information entre les acteurs de la prévention de la délinquance, dans le respect de la confidentialité ;
- Mieux coordonner les actions sur des situations complexes, en fonction du rôle et des compétences de chacun.

Les membres doivent **signer une charte de confidentialité et aucun compte rendu n'est rédigé à l'issue de la rencontre.**

➤ Groupe de Santé Mentale :

Porté par le CCAS, il bénéficie dans l'animation des séances de l'appui de la plateforme de coordination en santé mentale et psychiatrie de Saint-Yllie et de l'expertise médicale d'un médecin psychiatre du CMP. Une charte régit le fonctionnement du groupe qui constitue un espace d'échanges interprofessionnels sur la problématique psychiatrique. Il regroupe **trimestriellement une vingtaine de partenaires locaux** intervenant sur Saint-Claude.

➤ Prévention spécialisée :

Une équipe de prévention était en place pendant plusieurs années dans le cadre d'une convention avec deux communes extérieures (Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude) et le Département. Actuellement, ce service est en suspens suite à la non poursuite des financements par le Département.

❖ Logement et cadre de vie

Enjeux

- Intervenir rapidement dans les quartiers : nettoyage, remplacement, réparation, etc...
- Positionner les quartiers dans le projet urbain dans le cadre de la révision du PLU, afin de préfigurer les futurs grands projets (OPAH, Opération de Revalorisation du Territoire ..)
- Travailler à l'embellissement des quartiers et à l'amélioration de la fonctionnalité : améliorer les connections piétonnes vers et dans les quartiers, rénover des espaces de rencontre et de passage

Eléments d'analyse

- **L'Exonération de La TFPB** : les bailleurs bénéficient d'une exonération de 30 % sur la taxe foncière pour les logements situés en quartiers priorités. Cet abattement s'accompagne d'un mécanisme visant à partiellement compenser à hauteur de 40 % la perte de rentrée fiscales des collectivités.

En contrepartie de cet avantage fiscal, **les bailleurs s'engagent à mettre en œuvre des actions favorisant la qualité de vie dans ces quartiers.**

Pendant plusieurs années, le montant de l'exonération a été utilisé dans le cadre des relogements (coûts des déménagements, remise en état de logement,) Depuis deux ans, Le Préfet du Jura a souhaité un suivi régulier de l'utilisation de cette exonération.

Pour exemple en 2022 : la Maison pour Tous a mis à disposition un local pour la création d'un Espace Jeunesse à proximité de l'Espace Mosaïque et prochainement un logement pour le CIDFF. D'autres actions sont mises en œuvre : le financement d'un médiateur social mais aussi l'animation d'actions (aide pour rénovation du local jeune), vidéosurveillance, ...

- Pour l'instant, aucun travail de concertation n'a été engagé entre la ville, le bailleur social et d'autres acteurs afin d'envisager **un projet urbain global des deux quartiers.**

❖ Renforcement du lien social

Enjeux

- Soutenir et coordonner l'action des associations et des acteurs publics dans les quartiers
- Maintenir des actions du Centre Social Espace Mosaïque dans les deux quartiers
- Mise en veille sur les Maisons France Services (MFS) souhaitées par le gouvernement
- Mener et soutenir des formes innovantes de participation à l'aménagement de l'espace public en vue de relancer un Conseil Citoyen
- Identifier et faire fonctionner un lieu mutualisé favorisant le lien dans le quartier Chabot-Miroir
- Mise en place de postes Adultes relais et soutien des actions de la ville par l'Etat via l'appel à projets Politique de la Ville

Eléments d'analyse

Points forts :

- **Poursuite de l'appels à projets politique de la ville** pour soutenir les actions des associations et du centre social Espace Mosaïque
- Ouverture le 10 juillet 2021, d'un **Espace France Services au cœur du Quartier des Avignonnets** dans les locaux du centre social avec un guichet mutualisé avec l'agence postale communale.
- **Financement de 4 postes d'adultes relais par l'Etat** en lien avec les partenaires suivants : Jardins Partagés, Espace Mosaïque, CIDFF et Oppelia.
- **La CAF a renouvelé la convention avec l'espace Mosaïque pour 4 ans** mais avec un financement annuel dans l'attente des fiches actions.

Points faibles/à améliorer :

- Conseil citoyen : a très peu fonctionné, mise en place de nouveaux outils pour favoriser la participation citoyenne : **Maraudes de l'adulte-relais, city'dating, Fond de participation des habitants (2000 €/an)** par le centre social et action innovante « **les Rendez-vous** » portée par plusieurs associations
- Utilisation **d'une salle sur le quartier du Miroir** mais **peu identifiée par les habitants** et les partenaires, les actions se passent directement sur l'espace public. Pour l'instant, manque d'un lieu identifié et adapté sur le quartier Chabot -Miroir depuis la fermeture de l'antenne du Centre Social.

❖ Environnement éducatif et jeunesse

Enjeux

- Actions en direction de la jeunesse et du soutien à la parentalité à poursuivre et amplifier (CRE et CLAS par exemple)
- Actions en direction des jeunes, et des adolescents notamment, via une présence accrue du Centre Ados par exemple (city stades, séjours, sorties..) et via le soutien aux associations pour leurs actions en direction du public jeune et adolescent
- Actions éducatives à l'école et dans l'espace public via l'accueil de loisirs et le soutien à la mobilisation associative
- Développer des supports d'actions en direction de la jeunesse : chantiers-séjours, chantiers éducatifs,...

Éléments d'analyse

Points forts :

- Le Contrat de Réussite Educative est mis en place depuis 2007 sur Saint-Claude et propose un **système de tutorat** entre jeunes bénéfique à la fois pour le tuteur (souvent une première expérience professionnelle) et pour le jeune accompagné. 24 jeunes ont été suivis en 2021
- Le nouveau projet social de l'Espace Mosaique a intégré un axe pour favoriser l'accompagnement des familles dans l'adolescence ce qui a abouti récemment à l'ouverture **d'un espace jeunesse** au sein du quartier des Avignonnets
- Deux permanences du **Bureau Info Jeunesse** dont une en soirée est prévue dans cette espace jeunesse
- Labellisation récente « **Cité éducative** » qui doit permettre **une coordination renforcée des acteurs et des dispositifs existants pour la réussite des élèves et des enfants avec pour volonté de développer le CRE et le CLAS.**
- L'Espace Mosaique propose plusieurs actions sur le thème **de la parentalité** : le LAEP, le Café des parents en partenariat avec l'éducation nationale, les Mercredis familles (animations ludiques, sensibilisation à la santé, animations culturelles, sorties familles), Les Goûters – familles (sensibilisation à la santé par l'alimentation) et les sorties familles.

Points faibles/à améliorer :

- **Les chantiers éducatifs** ne sont plus proposés depuis l'arrêt du club de prévention
- Difficulté à **mobiliser des nouvelles familles** pour les actions de parentalité

❖ Emploi et insertion professionnelle

Enjeux

- Favoriser l'aide à la mobilité (carte solidaire, prêt de VAE par exemple)
- Soutenir l'accès à la formation et à l'emploi (accueil de stagiaires, apprentis, stages 3^{ème}, tutorat du CRE, par exemple)

Éléments d'analyse

Points forts :

- **68.5 % des cartes de transport solidaire** attribuées par le CCAS aux personnes bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée ou jeunes sans emploi vivent dans les QPV.
- Création **d'une Cité de l'emploi en 2021** pilotée par la Sous-Préfecture. Les objectifs sont de mieux prendre en compte les difficultés d'accès à l'emploi des habitants des QPV, identifier les publics « invisibles » favoriser le lien entre les acteurs locaux et faire émerger des actions nouvelles et spécifiques.
- **Centre de compétences** : à l'initiative du Préfet du Jura, ce centre a pour vocation de proposer des formations permettant de répondre aux tensions de recrutement des entreprises et aux besoins de formation et de montée en compétences des habitants du bassin. Actuellement une formation d'Agent de Propreté et d'Hygiène a débuté et deux autres formations CAP Maçonnerie et CAP Métier du Plâtre et l'Isolation débiteront en septembre.

Points faibles/à améliorer :

- **Peu d'actions** concernant ce pilier sont déposées dans le cadre de l'appel à projets. Réfléchir à une articulation entre la Cité de l'Emploi et l'AAP pour le soutien financier de ces actions.

❖ Accès au soin

Enjeux

- **Maintien des Point Info Santé (PIS) et communiquer auprès des familles et enfants via l'école**
- **Permanence médecin PMI dans le quartier des Avignonnets ?**

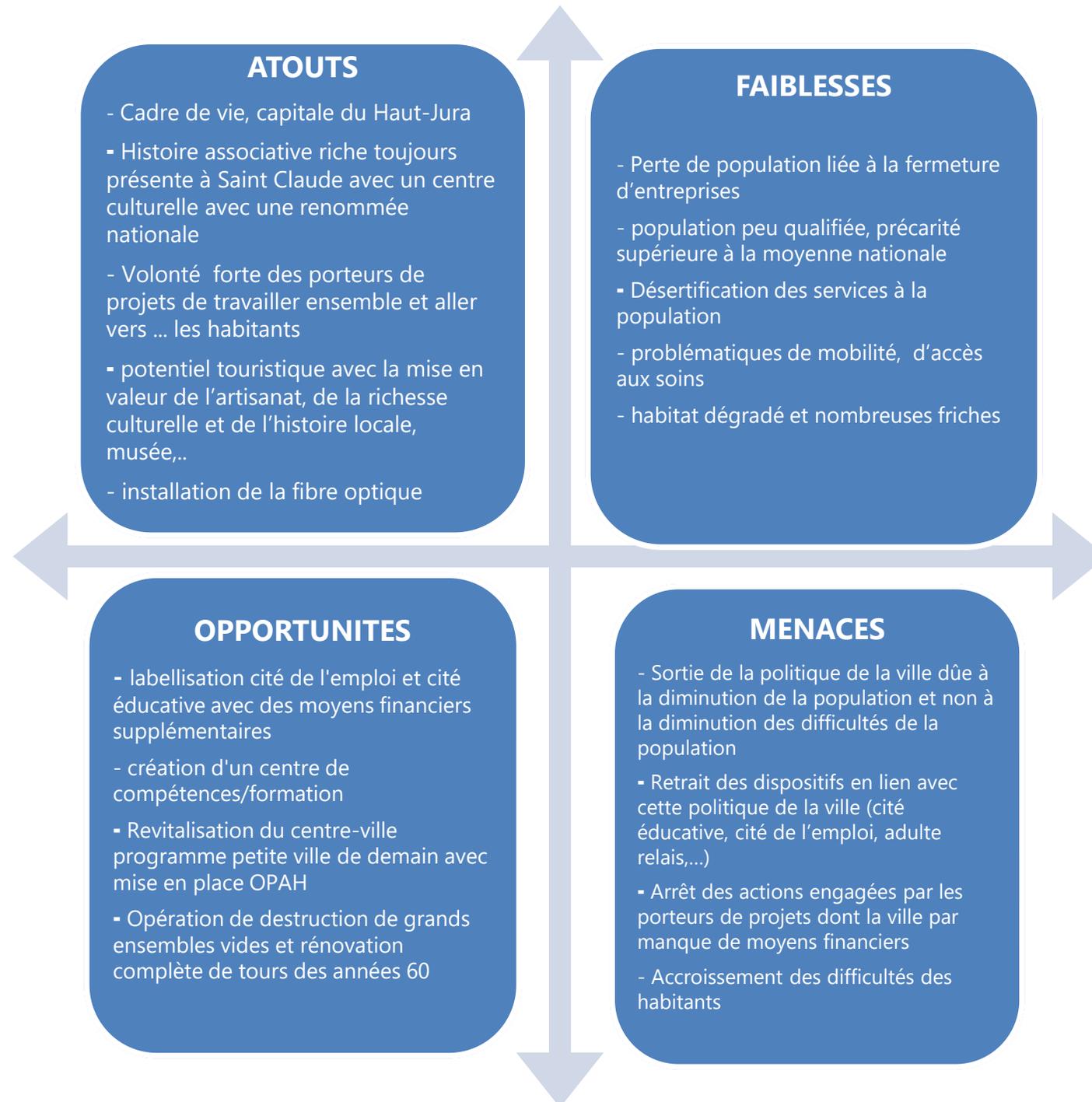
Eléments d'analyse

Points forts :

- Les crédits accordés au titre de la Politique de la ville et de l'Agence Régionale de Santé ont permis au CCAS de la ville de développer une compétence facultative : **La prévention santé par l'intermédiaire des Points Info Santé**. Depuis 2015 : 359 personnes sont sensibilisées par an dont **22.80%** sont issues des QPV.
- Les actions de santé sont à destination de tous les publics et peuvent prendre la forme d'une action grand public (campagne nationale du dépistage du cancer du sein) ou d'actions ciblées (module sommeil ou d'activité physique adaptées pour personnes âgées ou encore art thérapie pour public bénéficiaires du RSA, la santé et les femmes,...)

Points faibles/à améliorer :

- Les actions proposées réunissent rarement les 60 % de public des QPV notamment sur les actions grand public pour cela il est souvent proposé en parallèle des actions en petit groupe au sein des quartiers.
- Difficulté d'accès aux soins sur les quartiers mais aussi à l'échelle de la ville avec un manque de praticiens et de spécialistes et l'impossibilité pour de nombreuses personnes de se déplacer dans une autre ville pour aller consulter (absence de transport adapté et/ou de prise en charge financière du transport)



CONCLUSION

Le contrat de ville (2015-2022) a eu pour objectif de proposer des **actions innovantes** afin de soutenir les habitants des quartiers les plus en difficultés dans les domaines de la cohésion sociale, l'économie et l'amélioration du cadre de vie.

L'appel à projets a permis de développer des dispositifs multiples autour de l'ouverture vers les **pratiques artistiques, le sport, l'éducation à l'environnement le développement des liens sociaux et le soutien à la parentalité**.

Il est important de saluer **l'engagement des différents porteurs de projets** qui ont eu à cœur de se regrouper et de co-construire des actions pour répondre aux enjeux prioritaires mais néanmoins délicats qui sont « **l'aller vers** » et **la construction pour et avec les habitants** ». Cette dynamique existe grâce à la volonté des acteurs et reste à consolider dans le temps.

Le contrat de ville et **le soutien de l'Etat** a rendu possible le développement de programmes complémentaires comme **la Cité de l'Emploi** et la **Cité Educative** afin de renforcer toutes les actions innovantes au sein des quartiers mais aussi à l'échelle de la ville.

Ces dernières années, peu de projets ont portés sur le **champ économique** ainsi que sur le **cadre de vie**. Une réflexion pourrait être menée conjointement avec la Cité de l'Emploi mais aussi avec les acteurs du logement afin de travailler sur un **projet de réappropriation des nouveaux espaces publics** au vu des démolitions en cours.

Si la ville de Saint-Claude devait sortir des **critères de la Politique de la Ville**, cela remettrait en considération l'existence de tous ces projets et mettrait en péril un certain nombre d'associations dont le **droit commun** ne permettra pas leur pérennisation.

En effet, à l'échelle d'une ville de moins de 10 000 habitants en secteur rural, les critères définis par la précédente loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 **ne correspondent plus à la situation actuelle compte tenu de la baisse de la population**.

Les difficultés liées à la précarisation des habitants sont concentrées à plus fortes mesures dans certaines zones mais se retrouvent présentes néanmoins sur **l'ensemble de la commune qui pourrait être considérée comme un grand quartier**.